



NOTRE EXPERTISE  
VOTRE RÉUSSITE

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

# PORTRAIT DES TRAVAILLEURS DU DESIGN AU QUÉBEC

### **Réalisation du portrait**

Direction de la coordination, de l'analyse sectorielle et des sociétés d'État, en collaboration avec la Direction des biens de consommation, du commerce et des services

### **Participation**

Riel Michaud-Beaudry

Lise Grenier

Denis Audibert

### **Pour information**

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Direction des biens de consommation,

du commerce et des services

710, place D'Youville, 5<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4Y4

Tél. : 418 691-5960

Sans frais : 1 866 680-1884, poste 5960

Courriel : dbccs@economie.gouv.qc.ca

Au moment d'exécuter une activité de reproduction, l'utilisateur doit :

- citer la source;
- reproduire l'information avec exactitude;
- ne pas utiliser l'information d'une façon qui laisse croire que Statistique Canada ou le Ministère appuie l'utilisateur ou appuie l'utilisation qu'il fait de l'information;
- utiliser l'information d'une manière qui n'enfreint aucune loi applicable.

Dépôt légal – Mars 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978 - 2 - 550 - 74174 - 9 (PDF)

© Gouvernement du Québec

## SOMMAIRE

La présente publication décrit les principales caractéristiques des travailleurs des professions du design au Québec selon des données statistiques de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 effectuée par Statistique Canada.

Tel qu'expliqué dans la note au lecteur, les résultats présentés dans le présent portrait ne sont pas comparables à ceux qui ont été diffusés dans le document *Les travailleurs du design au Québec*, publié en 2010.

En 2011, les 45 650 travailleurs des professions du design au Québec représenteraient 27,5 % de l'ensemble des 120 190 travailleurs des professions du design au Canada. Cette proportion serait légèrement supérieure à celle de tous les travailleurs québécois au Canada, de l'ordre de 23,2 %.

Au Québec, les professions associées au graphisme regrouperaient le plus grand nombre de travailleurs (19 170), soit plus de 42 % du total, alors que celles qui sont associées à l'architecture (7 225) représenteraient près de 16 % du total.

Les caractéristiques démographiques de ces travailleurs seraient les suivantes :

- Les hommes représenteraient 56,9 % des effectifs de l'ensemble des professions.
- Les femmes seraient majoritaires dans les professions de designer d'intérieur (77,3 %) et d'architecte paysagiste (51,4 %).
- Le groupe d'âge de 15 à 34 ans représenterait 45,6 % de l'ensemble des professionnels du design alors que pour les travailleurs de l'ensemble des professions, ce groupe représente 35 % des effectifs.
- Une proportion de 58,7 % des travailleurs du design résiderait dans la région métropolitaine de Montréal.

Les caractéristiques socioprofessionnelles des travailleurs du design, elles, pourraient être décrites de la manière suivante :

- 80 % seraient salariés alors que 20 % seraient des travailleurs autonomes, soit presque le double si l'on compare ces derniers aux travailleurs de toutes les professions au Québec (10,4 %).
- 58,6 % occuperaient un emploi à temps plein comparativement à 53,2 % pour les travailleurs de l'ensemble des professions.
- 49 % des effectifs travailleraient dans des entreprises de services professionnels, scientifiques et techniques.
- Le revenu moyen des travailleurs dont la profession exige des études universitaires est plus élevé que celui des travailleurs des autres professions.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>UNIVERS COUVERT PAR L'ÉTUDE</b> .....	<b>6</b>
<b>EFFECTIFS DES PROFESSIONS DU DESIGN AU QUÉBEC</b> .....	<b>7</b>
<b>EFFECTIFS DES PROFESSIONS DU DESIGN AU CANADA</b> .....	<b>8</b>
<b>CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES EFFECTIFS DES TRAVAILLEURS DU DESIGN AU QUÉBEC</b> .....	<b>9</b>
Genre.....	9
Âge .....	10
<b>RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE</b> .....	<b>11</b>
<b>CARACTÉRISTIQUES SOCIOPROFESSIONNELLES</b> .....	<b>12</b>
Catégorie de travailleurs .....	12
Statut de travailleurs .....	14
<b>SECTEURS D'ACTIVITÉ</b> .....	<b>16</b>
<b>REVENU D'EMPLOI</b> .....	<b>18</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>19</b>
<b>ANNEXE I : DÉFINITIONS</b> .....	<b>20</b>
Industrie.....	20
Professions.....	20

## NOTE AU LECTEUR

Le portrait des travailleurs du design au Québec est réalisé à partir des données de l'Enquête nationale auprès des ménages. Contrairement aux recensements passés, cette enquête est à déclaration volontaire. Le caractère volontaire de l'enquête a eu une incidence sur le taux de réponse. **Ainsi, au Québec, le taux de réponse est passé de 94 % pour le recensement de 2006 à 71,9 % pour l'Enquête de 2011.** Comme le mentionne Statistique Canada, « [l]a non-réponse totale est susceptible de biaiser les estimations tirées de l'enquête, car les non-répondants ont tendance à avoir des caractéristiques qui sont différentes de celles des répondants. Il existe donc un risque que les résultats ne soient pas représentatifs de la population réelle<sup>1</sup> ».

Le problème qui découle du taux de non-réponse plus élevé à l'Enquête nationale auprès des ménages se reflète dans les analyses pour des petits groupes de population (par exemple 360 architectes paysagistes) issus de croisements de plusieurs variables. Les coefficients de variation sont disponibles uniquement par zones géographiques, et non pas pour de petits groupes de population; ils ne peuvent donc pas être utilisés dans le cas présent<sup>2</sup>.

Les données relatives au revenu, en particulier, doivent être traitées avec précaution à cause de la non-réponse partielle, soit les formulaires retournés à Statistique Canada sans que toutes les questions aient été répondues. Le taux de non-réponse partielle oscille entre 5 % et 20 % pour les questions relatives au revenu, au travail et aux caractéristiques du logement, ce qui rend moins précises les estimations pour ces thèmes de l'Enquête nationale auprès des ménages<sup>3</sup>. Lorsqu'on la compare à d'autres estimations du revenu comme celles de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) ou des Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1 – FFT1), l'estimation du revenu de l'Enquête varie davantage par rapport à 2006 que les autres estimations<sup>4</sup>. Cela peut signifier qu'il y a un risque de biais plus grand des données de l'Enquête ou une légère surestimation du revenu total.

Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) incitent à la prudence dans la comparaison entre les données du recensement de 2006 et celles de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Les deux organismes ont recommandé de présenter les données de l'Enquête comme étant le « temps 1 » d'une éventuelle succession d'enquêtes. Pour cette raison, les données de l'Enquête de 2011 ne seront donc pas comparées aux données du recensement de 2006 dans le présent portrait.

Par ailleurs, l'interprétation des données doit être faite avec prudence en raison du risque de biais plus élevé dû au taux de non-réponse plus grand dans l'Enquête nationale auprès des ménages que ceux habituellement observés dans les recensements passés. C'est pourquoi les données dans le présent document sont décrites à l'aide de formulations approximatives et indicatives (« de l'ordre de », utilisation du conditionnel présent, etc.) et non avec des formulations laissant croire à l'exactitude ou à la précision des nombres.

Enfin, certains regroupements ont été effectués dans la présentation des résultats pour réduire l'imprécision des estimations lorsque le nombre d'effectifs en cause était jugé trop petit.

1. Statistique Canada, *Guide de l'utilisateur de l'ENM*, 2013, p. 12-13, disponible en ligne :

[http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm\\_guide/99-001-x2011001-fra.pdf](http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm_guide/99-001-x2011001-fra.pdf).

2. Un coefficient de variation (CV) est une mesure utilisée pour décrire la précision d'une estimation. Par exemple, il peut être utilisé pour mesurer la précision d'un total estimé, d'une proportion estimée, d'une moyenne estimée. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise. Plus précisément, le CV est défini comme le rapport entre l'erreur type de l'estimation et l'estimation elle-même.

3. Ce taux de non-réponse doit être additionné au taux de non-réponse des ménages pour obtenir le taux de non-réponse global (TGN).

4. Voir Statistique Canada, *Guide de référence sur le revenu*, 2013, disponible en ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-014-x/99-014-x2011006-fra.pdf>.

## INTRODUCTION

À l'ère de la mondialisation des chaînes de valeur et de la concurrence accrue en provenance de pays producteurs à faibles coûts, plusieurs entreprises affinent leurs stratégies d'affaires afin de demeurer compétitives. Entre autres, elles délaissent ou sous-traitent des activités coûteuses et moins profitables pour se concentrer davantage sur celles qui génèrent plus de valeur ajoutée, telles que la conception et le développement de produits.

Aussi, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation désire que soient mieux connues l'importance et les caractéristiques des travailleurs du design au Québec, ces derniers constituant une source appréciable de créativité et d'innovation dans nos entreprises. C'est dans cet esprit que le Ministère a dressé un portrait de ces travailleurs à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages réalisée en 2011 par Statistique Canada. Cette enquête est la seule disponible qui regroupe les données relativement aux thèmes du travail et du revenu nécessaires à l'élaboration de ce portrait pour la période couverte.

Le présent rapport décrit d'abord les effectifs des professions du design. Sont ensuite examinées certaines caractéristiques sociodémographiques, telles que l'âge, le genre et la répartition géographique, qui permettent de mieux connaître les travailleurs du design. Dans la troisième et dernière section sont présentées quelques caractéristiques socioprofessionnelles de ces travailleurs.

## UNIVERS COUVERT PAR L'ÉTUDE

La présente analyse portera sur les neuf professions du domaine du design suivantes :

- C051 : Architectes;
- C052 : Architectes paysagistes;
- C053 : Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols;
- C151 : Technologues et techniciens/techniciennes en architecture;
- C152 : Designers industriels/designers industrielles;
- C153 : Technologues et techniciens/techniciennes en dessin;
- F123 : Techniciens/techniciennes en graphisme;
- F141 : Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices;
- F142 : Designers d'intérieur.

Ces professions ont été choisies à partir de la Classification nationale des professions de Statistique Canada de 2006 (CNP-S 2006)<sup>5</sup>. Les définitions complètes de chacune de ces professions sont présentées à l'annexe I.

Les effectifs de la profession ensembliers de théâtre, modélistes de vêtements, concepteurs d'expositions et autres concepteurs artistiques (F143) sont exclus de l'univers de l'étude, car la structure de leur marché et leurs problématiques sont différentes de celles des travailleurs de design qui appartiennent aux catégories retenues.

L'univers du portrait des travailleurs du design est la population active expérimentée dans les ménages privés, qui inclut les travailleurs ainsi que les chômeurs recherchant activement un emploi et ayant travaillé pour la dernière fois en 2010 ou en 2011.

---

5. Classification nationale des professions : <http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/soc-cnp/2006/noc2006-cnp2006-menu-fra.htm>.

## EFFECTIFS DES PROFESSIONS DU DESIGN AU QUÉBEC

Au total, le nombre de travailleurs du design serait de 45 650 personnes en 2011. Environ la moitié des travailleurs du design serait constituée de designers graphiques et d'illustrateurs/illustratrices (28 %) ainsi que de technologues et de techniciens/techniciennes en dessin (23,2 %). Les urbanistes et les planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols ainsi que les architectes paysagistes seraient les moins nombreux, dans des proportions de l'ordre de 3,5 % et de 0,8 % respectivement.

**Tableau 1**  
Effectifs des professions du design  
Québec, 2011

	Nombre	%
Architectes C051	4 295	9,4
Architectes paysagistes C052	360	0,8
Designers d'intérieur F142	4 025	8,8
Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices F141	12 760	28,0
Designers industriels/designers industrielles C152	2 700	5,9
Techniciens/techniciennes en graphisme F123	6 410	14,0
Technologues et techniciens/techniciennes en architecture C151	2 930	6,4
Technologues et techniciens/techniciennes en dessin C153	10 590	23,2
Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols C053	1 580	3,5
<b>Total des travailleurs des professions du design</b>	<b>45 650</b>	<b>100,0</b>
<b>Total des travailleurs – toutes les professions</b>	<b>4 085 125</b>	

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation spéciale.

## EFFECTIFS DES PROFESSIONS DU DESIGN AU CANADA

Les travailleurs des professions du design au Québec représenteraient environ 27,5 % de l'ensemble des travailleurs des professions du design au Canada, ce qui semble être légèrement supérieur à l'importance des travailleurs québécois au sein de l'ensemble des travailleurs de tout le Canada (23,2 %). De plus, les effectifs québécois des techniciens/techniciennes en graphisme et des designers industriels/designers industrielles représenteraient respectivement 62 % et 35 % des effectifs de l'ensemble de leur profession au Canada.

Bien que les designers graphiques et illustrateurs/illustratrices soient les plus nombreux parmi les travailleurs du design, ils semblent occuper une place nettement plus importante ailleurs au Canada (37,5 %) qu'au Québec (28 %). Par contre, les techniciens/techniciennes en graphisme seraient nettement plus nombreux au Québec (14 %) qu'ailleurs au Canada (3,3 %).

**Tableau 2**  
**Effectifs des professions du design**  
**Québec, Canada (à l'exception du Québec) et tout le Canada, 2011**

	Québec		Canada (à l'exception du Québec)		Canada <sup>1</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Architectes C051	4 295	9,4	11 465	9,5	15 760	9,5
Architectes paysagistes C052	360	0,8	1 435	1,2	1 795	1,1
Designers d'intérieur F142	4 025	8,8	14 695	12,2	18 720	11,3
Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices F141	12 760	28,0	45 130	37,5	57 890	34,9
Designers industriels/designers industrielles C152	2 700	5,9	4 975	4,1	7 675	4,6
Techniciens/techniciennes en graphisme F123	6 410	14,0	3 980	3,3	10 390	6,3
Technologues et techniciens/techniciennes en architecture C151	2 930	6,4	6 635	5,5	9 565	5,8
Technologues et techniciens/techniciennes en dessin C153	10 590	23,2	22 490	18,7	33 080	19,9
Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols C053	1 580	3,5	9 385	7,8	10 960	6,6
<b>Total des travailleurs des professions du design</b>	<b>45 650</b>	<b>100,0</b>	<b>120 190</b>	<b>100,0</b>	<b>165 835</b>	<b>100,0</b>
<b>Total des travailleurs – toutes les professions</b>	<b>4 085 125</b>		<b>13 502 490</b>		<b>17 587 615</b>	

1. En raison des arrondis, les totaux peuvent différer de ceux qui sont présentés pour l'ensemble du Canada.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation spéciale.

# CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES EFFECTIFS DES TRAVAILLEURS DU DESIGN AU QUÉBEC

## GENRE

Dans le total des effectifs des professions du design, les hommes (54,3 %) seraient plus représentés que les femmes (45,7 %). Dans l'ensemble des professions, ces proportions seraient respectivement de 52,3 % pour les hommes et de 47,7 % pour les femmes. La profession la plus masculine semble être celle des technologues et des techniciens/techniciennes en dessin (69,7 %). La seule profession où les femmes seraient significativement plus nombreuses que les hommes est celle du design d'intérieur, dans une proportion d'environ 77,3 %.

**Tableau 3**  
Répartition des effectifs des professions du design selon le genre  
Québec, 2011

	Proportion d'hommes	Proportion de femmes	Total
	%	%	Nombre
Architectes C051	61,0	39,0	4 295
Architectes paysagistes C052	47,9	52,1	360
Designers d'intérieur F142	22,7	77,3	4 025
Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices F141	52,5	47,5	12 760
Designers industriels/designers industrielles C152	66,4	33,6	2 700
Techniciens/techniciennes en graphisme F123	56,6	43,4	6 410
Technologues et techniciens/techniciennes en architecture C151	61,6	38,4	2 930
Technologues et techniciens/techniciennes en dessin C153	69,7	30,3	10 590
Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols C053	59,2	40,8	1 580
<b>Total des travailleurs des professions du design</b>	<b>54,3</b>	<b>45,7</b>	<b>45 650</b>
<b>Total des travailleurs – toutes les professions</b>	<b>52,3</b>	<b>47,7</b>	<b>4 085 125</b>

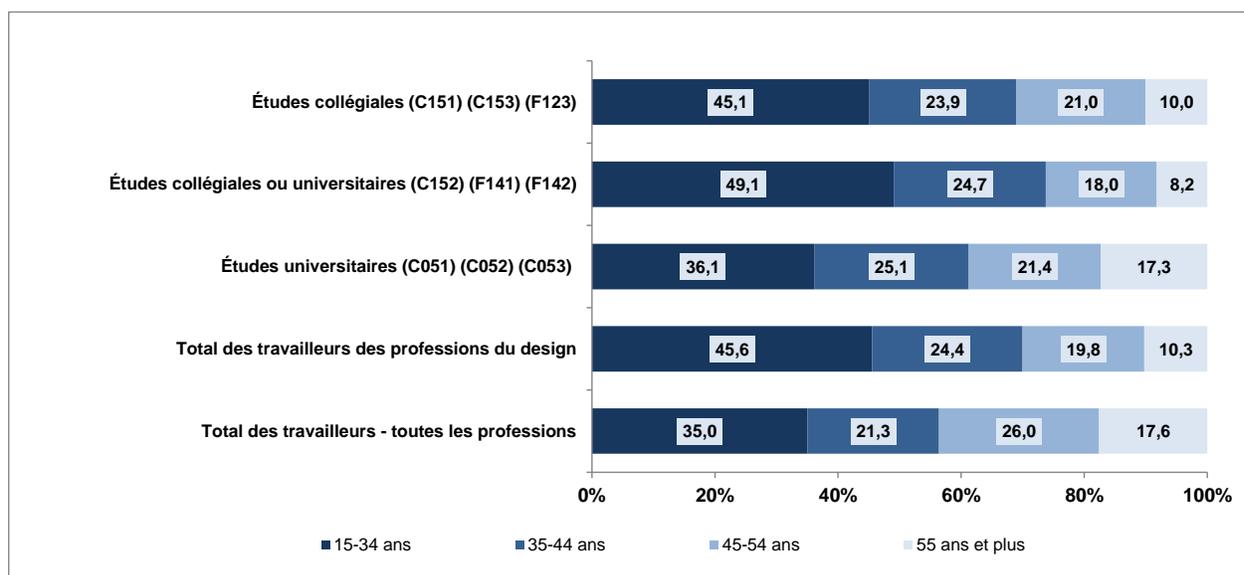
Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation spéciale.

## ÂGE

Les différentes professions du design seraient occupées par des jeunes de 15 à 34 ans dans des proportions allant de 31 à près de 53 %. Pris globalement, les jeunes de 15 à 34 ans représenteraient environ 45,6 % des effectifs du design comparativement à 35,0 % dans l'ensemble des professions. Les emplois des professions du design seraient occupés par les personnes de 35 à 44 ans dans des proportions variant de 22 à 28 %. Pour les travailleurs de 45 à 54 ans, ces proportions varieraient de 16 à 27 %. Les travailleurs âgés de 55 ans et plus, quant à eux, seraient actifs de manière inégale selon les professions du design, soit de 6 à 20 %.

La figure 1 permet de constater dans quelles proportions les travailleurs du design, regroupés en trois catégories en fonction de la scolarité exigée par la profession, se retrouvent dans les différentes tranches d'âge. Il semble qu'environ 45 % des travailleurs des professions du design requérant des études collégiales ou universitaires seraient des jeunes de 15 à 34 ans. À l'opposé, les professions du design requérant des études universitaires seraient composées d'une plus grande proportion de travailleurs de 55 ans et plus (17,3 %) que les autres professions du design. Une interprétation possible de cette situation est que les travailleurs des professions exigeant des études universitaires doivent demeurer plus longtemps sur le marché du travail pour compenser leur insertion professionnelle tardive.

**Figure 1**  
**Répartition des effectifs des travailleurs du design selon l'âge**  
**et le niveau de scolarité exigé par les professions<sup>6</sup>**



Adapté de Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation spéciale.

6. Les regroupements des professions en fonction du niveau de scolarité exigé ont été réalisés à partir de l'information sur les professions présentées en annexe I. Ils n'expriment pas le niveau d'études atteint par les travailleurs du design, mais bien le niveau d'études généralement exigé par chacune des professions.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Les professionnels du design résideraient à Montréal dans une proportion de 58,6 %, une proportion environ 10 points de pourcentage plus élevée que celle de l'ensemble des professions. Montréal semble être une terre d'accueil favorable aux architectes paysagistes, car environ 72,2 % d'entre eux y habiteraient. Suivent les architectes (68,7 %), les designers graphiques ainsi que les illustrateurs/illustratrices (66,1 %) et les designers industriels/designers industrielles (65,9 %), dans des proportions qui seraient de l'ordre des deux tiers. Seuls les technologues et les techniciens/techniciennes en dessin ainsi que les technologues et les techniciens/techniciennes en architecture résideraient majoritairement à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal en 2011.

**Tableau 4**  
**Répartition des effectifs des professions du design**  
**selon la région de résidence**  
**Québec, 2011**

	RMR de Montréal	Ailleurs au Québec	Total <sup>1</sup>
	%	%	Nombre
Architectes C051	68,7	31,3	4 295
Architectes paysagistes C052	72,2	27,8	360
Designers d'intérieur F142	62,7	37,3	4 025
Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices F141	66,1	33,9	12 760
Designers industriels/designers industrielles C152	65,9	34,1	2 700
Techniciens/techniciennes en graphisme F123	57,7	42,3	6 410
Technologues et techniciens/techniciennes en architecture C151	48,5	51,5	2 930
Technologues et techniciens/techniciennes en dessin C153	45,7	54,3	10 590
Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols C053	54,3	45,7	1 575
<b>Total des travailleurs des professions du design</b>	<b>58,6</b>	<b>41,4</b>	<b>45 645</b>
<b>Total des travailleurs – toutes les professions</b>	<b>48,8</b>	<b>51,2</b>	<b>4 085 125</b>

1. En raison des arrondis, les totaux peuvent différer de ceux qui sont présentés pour l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation spéciale.

# CARACTÉRISTIQUES SOCIOPROFESSIONNELLES

## CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS

En 2011, les travailleurs salariés représentaient près de 80 % des travailleurs du design. Cette proportion est d'environ 10 points de pourcentage plus faible que pour l'ensemble de professions au Québec. Les proportions les plus importantes de travailleurs salariés se trouveraient chez les urbanistes et les planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols ainsi que chez les technologues et les techniciens/techniciennes en dessin à la hauteur approximative de 94 % et de 95 % respectivement. Pour leur part, les designers d'intérieur semblent être les plus nombreux à travailler à leur compte, dans une proportion de l'ordre de 38 %.

**Tableau 5a**  
**Répartition des effectifs des professions du design selon la catégorie de travailleurs**  
**Québec, 2011**

	Travailleurs salariés	Travailleurs autonomes	Total <sup>1</sup>
	%	%	Nombre
Architectes C051	69,0	31,0	4 295
Architectes paysagistes C052	77,8	22,2	360
Designers d'intérieur F142	62,0	37,9	4 025
Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices F141	71,4	28,5	12 760
Designers industriels/designers industrielles C152	82,4	17,6	2 700
Techniciens/techniciennes en graphisme F123	82,3	17,8	6 410
Technologues et techniciens/techniciennes en architecture C151	88,2	11,6	2 930
Technologues et techniciens/techniciennes en dessin C153	94,9	5,1	10 590
Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols C053	94,6	5,7	1 575
<b>Total des travailleurs des professions du design</b>	<b>79,9</b>	<b>20,1</b>	<b>45 645</b>
<b>Total des travailleurs – toutes les professions</b>	<b>89,6</b>	<b>10,4</b>	<b>4 085 125</b>

1. En raison des arrondis, les totaux peuvent différer de ceux qui sont présentés pour l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation spéciale.

Le tableau 5b montre que près de 90 % des travailleurs du design qui occupent une profession requérant des études collégiales et habitant la RMR de Montréal seraient salariés. En comparaison, les travailleurs du design résidant à Montréal et exerçant des professions qui requièrent des études universitaires seraient salariés à la hauteur de 76 %. Avec une proportion d'environ 30 %, les travailleurs du design demeurant dans la RMR de Montréal et occupant une profession qui exige des études collégiales ou universitaires sont plus nombreux à être travailleurs autonomes que les travailleurs des autres professions du design. De façon générale, environ 78,1 % des travailleurs du design de la RMR de Montréal seraient des salariés, un taux moindre comparativement à celui de 89,5 % estimé pour l'ensemble des professions.

**Tableau 5b**  
**Répartition des effectifs des professions du design selon la catégorie de travailleurs**  
**RMR de Montréal, 2011**

	Travailleurs salariés	Travailleurs autonomes	Total
	%	%	Nombre
Études collégiales (C151) (C153) (F123)	89,8	10,2	9 960
Études collégiales ou universitaires (C152) (F141) (F142)	69,7	30,1	12 745
Études universitaires (C051) (C052) (C053)	75,9	24,1	4 065
<b>Total des travailleurs des professions du design</b>	<b>78,1</b>	<b>21,9</b>	<b>26 770</b>
<b>Total des travailleurs – toutes les professions</b>	<b>89,5</b>	<b>10,5</b>	<b>1 994 715</b>

Adapté de Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation spéciale.

Note : Le taux de réponse dans la RMR de Montréal s'établissait entre 90 et 95 % au recensement de 2006. Pour l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, il atteignait 80,3 %.

## STATUT DE TRAVAILLEURS

La majorité des travailleurs du design auraient travaillé à temps plein, et ce, dans un ordre de grandeur de 58,6 % en 2010<sup>7</sup>. Cette proportion serait plus élevée que celle de 53,2 % estimée pour l'ensemble des professions. Les designers d'intérieur semblent travailler davantage à temps partiel (48,7 %) que les autres travailleurs du design alors que les urbanistes et les planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols semblent avoir plus de stabilité dans leur emploi, avec environ 67,3 % de travailleurs à temps plein.

**Tableau 6a**  
**Répartition des effectifs des professions du design selon le statut d'emploi**  
**Québec, 2010**

	Travailleurs à temps plein	Travailleurs à temps partiel	Autres	Total
	%	%	%	Nombre
Architectes C051	54,8	44,1	1,0	4 295
Architectes paysagistes C052	52,8	43,1	4,2	360
Designers d'intérieur F142	48,4	48,7	2,9	4 025
Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices F141	57,1	40,4	2,5	12 760
Designers industriels/designers industrielles C152	57,2	40,4	2,4	2 700
Techniciens/techniciennes en graphisme F123	60,6	37,8	1,6	6 410
Technologues et techniciens/techniciennes en architecture C151	60,6	37,5	1,9	2 930
Technologues et techniciens/techniciennes en dessin C153	63,4	33,9	2,8	10 590
Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols C053	67,3	31,1	1,6	1 580
<b>Total des travailleurs des professions du design</b>	<b>58,6</b>	<b>39,1</b>	<b>2,3</b>	<b>45 650</b>
<b>Total des travailleurs – toutes les professions</b>	<b>53,2</b>	<b>43,8</b>	<b>3,0</b>	<b>4 085 125</b>

Adapté de Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation spéciale.

7. Travail (à temps plein ou partiel) : La variable « travail » indique le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte en 2010 pour l'ensemble des emplois occupés, ne serait-ce que pour quelques heures. Elle indique surtout si ces semaines étaient travaillées à plein temps (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (de 1 à 29 heures par semaine). L'expression « travailleurs à temps plein » désigne les personnes qui ont travaillé, à un emploi salarié ou à leur compte, de 49 à 52 semaines surtout à temps plein en 2010. Le type d'emploi occupé (à temps plein ou partiel) par les personnes en 2010 peut différer de leur appartenance au secteur du design puisque les données sur les codes CNP sont demandées pour l'année 2011. Les questions relatives au statut de travailleur se trouvent à la page 30 du questionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages (questions 50 et 51).

Les travailleurs du design résidant à Montréal occuperaient majoritairement des emplois à temps plein dans un ordre de 57 % comparativement à 53 % pour l'ensemble des professions. La majorité des travailleurs du design occupent d'ailleurs un emploi à temps plein, toutes professions du design confondues.

**Tableau 6b**  
**Répartition des effectifs des professions du design selon le statut d'emploi**  
**RMR de Montréal, 2010**

	Travailleurs à temps plein	Travailleurs à temps partiel	Autres	Total
	%	%	%	Nombre
Études collégiales (C151) (C153) (F123)	62,2	35,8	2,0	9 960
Études collégiales ou universitaires (C152) (F141) (F142)	53,1	44,4	2,6	12 745
Études universitaires (C051) (C052) (C053)	56,3	42,1	1,6	4 065
<b>Total des travailleurs des professions du design</b>	<b>57,0</b>	<b>40,8</b>	<b>2,2</b>	<b>26 770</b>
<b>Total des travailleurs – toutes les professions</b>	<b>53,0</b>	<b>43,7</b>	<b>3,2</b>	<b>1 994 715</b>

Adapté de Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation spéciale.

Note : Le taux de réponse dans la RMR de Montréal s'établissait entre 90 et 95 % au recensement de 2006. Pour l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, il atteignait 80,3 %.

## SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau 7a présente les principaux secteurs industriels dans lesquels il est possible de trouver l'ensemble des travailleurs du secteur du design. On y constate que le secteur industriel employant le plus de travailleurs du design est celui des services professionnels, scientifiques et techniques, à près de 50 %. Une définition de ce secteur industriel est donnée en annexe I.

**Tableau 7a**  
**Répartition des effectifs des professions du design selon l'industrie**  
**Québec, 2011**

	Nombre	%
541 Services professionnels, scientifiques et techniques	22 425	49,1
511 Édition (sauf Internet)	2 475	5,4
323 Impression et activités connexes de soutien	1 875	4,1
337 Fabrication de meubles et de produits connexes	1 145	2,5
913 Administrations publiques locales, municipales et régionales	1 110	2,4
333 Fabrication de machines	945	2,1
332 Fabrication de produits métalliques	930	2,0
Autres industries	14 735	32,4
<b>Total des travailleurs des professions du design<sup>1</sup></b>	<b>45 640</b>	<b>100,0</b>
<b>Total des travailleurs – toutes les professions</b>	<b>4 085 125</b>	

1. En raison des arrondis, le total peut différer de celui qui est présenté pour les professions du design dans l'ensemble du Québec.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation spéciale.

Le tableau 7b présente le principal secteur industriel occupé par chacune des professions du design. L'industrie des services professionnels, scientifiques et techniques semble être la plus importante pour toutes les professions du design, hormis pour les urbanistes et les planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols qui se trouveraient majoritairement dans les administrations publiques locales, municipales et régionales.

**Tableau 7b**  
**Principal secteur industriel des travailleurs des professions du design**  
**Québec, 2011**

	Nombre	%
<b>Architectes C051</b>		
541 Services professionnels, scientifiques et techniques	3 595	83,7
Autres industries	700	16,3
<b>Architectes paysagistes C052</b>		
541 Services professionnels, scientifiques et techniques	210	58,3
Autres industries	150	41,7
<b>Designers d'intérieur F142</b>		
541 Services professionnels, scientifiques et techniques	2 170	53,9
Autres industries	1 855	46,1
<b>Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices F141</b>		
541 Services professionnels, scientifiques et techniques	6 365	49,9
Autres industries	6 395	50,1
<b>Designers industriels/designers industrielles C152</b>		
541 Services professionnels, scientifiques et techniques	995	36,9
Autres industries	1 705	63,1
<b>Techniciens/techniciennes en graphisme F123</b>		
541 Services professionnels, scientifiques et techniques	2 100	32,8
Autres industries	4 310	67,2
<b>Technologues et techniciens/techniciennes en architecture C151</b>		
541 Services professionnels, scientifiques et techniques	2 050	70,0
Autres industries	880	30,0
<b>Technologues et techniciens/techniciennes en dessin C153</b>		
541 Services professionnels, scientifiques et techniques	4 540	42,9
Autres industries	6 050	57,1
<b>Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols C053</b>		
913 Administrations publiques locales, municipales et régionales	905	57,5
Autres industries	675	42,5

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation spéciale.

## REVENU D'EMPLOI

Le revenu d'emploi est défini comme étant le revenu total au cours de l'année civile 2010 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de salaires et de traitements, de revenus nets de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole<sup>8</sup>.

Le tableau 8 présente les revenus d'emploi moyens des travailleurs du design selon trois populations différentes : les travailleurs du design à temps plein et à temps partiel de tout le Québec, les travailleurs du design à temps plein et à temps partiel de la RMR de Montréal et les travailleurs du design à temps plein de tout le Québec. Les travailleurs du design à temps plein ou à temps partiel du Québec occupant une profession qui requiert des études universitaires semblent être mieux rémunérés que les travailleurs des autres professions avec un revenu moyen d'emploi annuel de l'ordre de 58 784 \$, alors que les travailleurs du design ayant dû faire des études collégiales ou des études collégiales ou universitaires gagneraient un revenu annuel d'emploi moyen de l'ordre de 37 504 \$ et de 33 220 \$ respectivement. Les travailleurs des professions du design requérant des études collégiales ou universitaires sont plus nombreux que les travailleurs des autres professions du design à être jeunes, travailleurs autonomes et à occuper un emploi à temps partiel, ce qui pourrait expliquer leur rémunération plus faible.

Le même tableau permet de comparer les revenus d'emploi annuels moyens des travailleurs du design de tout le Québec (temps plein et temps partiel) et de la RMR de Montréal (temps plein et temps partiel). Les revenus moyens d'emploi de ces derniers semblent être supérieurs (40 159 \$) aux revenus moyens d'emploi des travailleurs du design de tout le Québec, qui sont de l'ordre de 38 645 \$. Les travailleurs du design du Québec travaillant à temps plein auraient un revenu d'emploi moyen de l'ordre de 45 610 \$, comparativement à un revenu d'emploi moyen de l'ordre de 38 645 \$ pour les travailleurs à temps plein ou à temps partiel du Québec. Les travailleurs du design des professions requérant des études universitaires seraient mieux rémunérés que les travailleurs du design des autres professions, peu importe la population observée (tout le Québec, RMR de Montréal ou travailleurs à temps plein).

**Tableau 8**  
**Revenu moyen d'emploi dans les professions du design pour 2010 en dollars courants<sup>9</sup>**

	Le Québec (travail à temps plein et à temps partiel)	RMR de Montréal (travail à temps plein et à temps partiel)	Le Québec (travail à temps plein)
	\$	\$	\$
Études collégiales (C151) (C153) (F123)	37 504	40 231	43 553
Études collégiales ou universitaires (C152) (F141) (F142)	33 220	34 040	39 647
Études universitaires (C051) (C052) (C053)	58 784	58 819	70 157
<b>Total des travailleurs des professions du design</b>	<b>38 645</b>	<b>40 159</b>	<b>45 610</b>
<b>Total des travailleurs – toutes les professions</b>	<b>40 234</b>	<b>43 039</b>	<b>50 308</b>

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compilation spéciale.

8. Les questions relatives au revenu se trouvent aux pages 32 à 37 du questionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages (question 55). On peut consulter l'Enquête en ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/NHS-ENM/2011/ref/pdf/N1-fra.pdf>.

9. Le lecteur est invité à interpréter les données relatives au revenu avec grande prudence pour les raisons évoquées dans la note au lecteur.

## CONCLUSION

Les résultats présentés dans ce portrait montrent que les professions de design constituent une importante force créatrice qui, selon les données de l'Enquête nationale auprès des ménages, serait estimée à 45 650 travailleurs au Québec. La concentration de ces travailleurs dans la région métropolitaine de Montréal laisse penser que ces professions se développeraient selon un modèle favorisant la proximité avec la clientèle. Par ailleurs, leur présence marquée dans les entreprises de services professionnels semble indiquer une tendance vers l'externalisation de ces professions au sein d'entreprises spécialisées en design plutôt que vers l'internalisation dans les entreprises qui ont recours à ces services.

Les travailleurs du design représentent un atout à valoriser dans le processus d'innovation et de créativité des entreprises québécoises. Une meilleure connaissance des caractéristiques des professions qu'ils exercent contribuera à en promouvoir l'importance et à en favoriser un plus grand usage dans l'économie du Québec.

# ANNEXE I : DÉFINITIONS

## INDUSTRIE

Une industrie est la nature générale de l'activité de l'établissement où travaille la personne. Si la personne n'avait pas d'emploi au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé l'Enquête nationale auprès des ménages, elle devait donner des renseignements sur l'emploi qu'elle avait occupé le plus longtemps depuis le début de l'année de référence. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail. Les données sur l'industrie de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 sont produites en fonction du SCIAN 2007<sup>10</sup>.

**541 – Services professionnels, scientifiques et techniques** : Ce sous-secteur industriel comprend les établissements dont l'activité principale repose sur le capital humain, qui constitue de ce fait le principal facteur de production. Ces établissements offrent les connaissances et les compétences de leurs employés, souvent dans le cadre d'affectations.

Les principales composantes de ce sous-secteur sont les services juridiques; les services de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye; l'architecture, le génie et les services connexes; les services spécialisés de design; la conception de systèmes informatiques et les services connexes; les services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques; les services de recherche et de développement scientifiques et la publicité, les relations publiques et les services connexes.

Ce qui distingue ce sous-secteur est le fait que la majorité des classes qui en font partie ont des processus de production qui dépendent presque entièrement des compétences des travailleurs. La plupart du temps, le matériel n'a pas une grande importance. Les établissements figurant dans ce sous-secteur vendent donc leur expertise. Le plus souvent, mais pas toujours, cette expertise exige des études universitaires ou collégiales.

Sont exclus de ce sous-secteur les établissements dont l'activité principale consiste à offrir un enseignement et une formation dans une grande variété de matières et ceux dont l'activité principale est de fournir des soins de santé en assurant des services diagnostiques et thérapeutiques.

Le lecteur peut consulter également le site de Statistique Canada pour des définitions plus complètes : <http://www.statcan.ca>.

## PROFESSIONS

La profession est le genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence, défini d'après le type d'emploi occupé par le recensé et la description des tâches, des fonctions et des responsabilités les plus importantes qui s'y rattachent. Des facteurs tels que les matériaux traités ou utilisés, les procédés industriels et le matériel utilisé, le degré de responsabilité et la complexité du travail, les produits fabriqués et les services donnés, ont servi à indiquer la nature du travail exécuté au moment du groupement des emplois en professions et des professions en groupes. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps depuis le début de l'année

<sup>10</sup> Les questions relatives à l'industrie se trouvent à la page 24 du questionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages (questions 40 et 41).

de référence. Les personnes qui avaient deux emplois et plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail<sup>11</sup>.

**Architectes (C051) :** Les architectes conceptualisent, planifient et élaborent des devis pour la construction et la rénovation de bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels. Les architectes travaillent dans des firmes d'architectes, des corporations privées et les gouvernements ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Les architectes exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Consulter les clients afin de déterminer le genre, le style et le but des rénovations ou de la nouvelle construction d'un édifice.
- Conceptualiser et concevoir des immeubles, et établir le plan des devis descriptifs, des matériaux de construction, des coûts et des horaires de construction.
- Préparer des esquisses et des maquettes pour les clients.
- Préparer les dessins, les devis descriptifs et tout autre document de construction pour les entrepreneurs et le personnel de métier, ou en superviser l'exécution.
- Préparer des documents d'appel d'offres, participer à la négociation de contrats et accorder des contrats de construction.
- Surveiller les activités sur le chantier de construction afin d'assurer la conformité aux devis descriptifs.
- Exécuter des études de faisabilité et des analyses financières des projets de construction.

Les architectes peuvent se spécialiser dans un genre particulier de construction tel que la construction de bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels.

Les conditions d'accès à la profession sont les suivantes :

- Un baccalauréat d'une école d'architecture reconnue ou la réussite d'un programme d'études de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) est exigé.
- Un diplôme de deuxième cycle en architecture peut être exigé.
- Un stage de formation de trois ans sous la supervision d'un architecte inscrit est exigé.
- La réussite de l'examen d'admission pour les architectes est exigée.
- L'affiliation à l'association provinciale des architectes dans la province d'emploi est exigée.
- La certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) est offerte par le Conseil du bâtiment durable du Canada et peut être exigée par certains employeurs.

**Architectes paysagistes (C052) :** Les architectes paysagistes conçoivent des aménagements paysagers, élaborent des ententes contractuelles et surveillent la construction d'aménagements paysagers pour des ouvrages commerciaux, des complexes à bureaux, des parcs, des terrains de golf et des projets résidentiels. Ils travaillent dans des firmes d'architectes et d'ingénieurs, des firmes de

---

<sup>11</sup> Les questions relatives à la Classification nationale des professions se trouvent à la page 24 du questionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages (questions 42 et 43).

consultants en aménagement paysager, des organismes environnementaux et de développement du gouvernement, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Les architectes paysagistes exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Discuter avec les clients pour déterminer leurs besoins en aménagement paysager.
- Examiner et évaluer le terrain et concevoir un aménagement paysager en tenant compte des caractéristiques du paysage, des bâtiments, du climat, de l'usage futur et autres aspects.
- Préparer ou superviser la préparation des croquis détaillés des terrains, y compris les caractéristiques telles que les arbres, les arbustes, les jardins, les appareils d'éclairage, les allées, les patios, les terrasses, les bancs, les clôtures, les murs de soutènement et les fontaines.
- Préparer ou superviser la préparation des plans du terrain, des rapports, des croquis, des modèles, des photographies, des cartes, des études de l'utilisation du terrain et des projets.
- Évaluer les coûts, préparer les devis descriptifs et étudier les soumissions de projets de construction d'aménagement paysager.
- Effectuer des études d'aménagement environnemental, y compris l'évaluation environnementale, la planification, la conservation et la reconstitution de sites historiques.
- Effectuer des études de planification physique dans les collectivités et les quartiers, prendre part à des études multidisciplinaires de conception urbaine et rédiger les lignes directrices de conception; diriger et superviser, s'il y a lieu, les travaux de construction des aménagements paysagers.

Les conditions d'accès à la profession sont les suivantes :

- Un baccalauréat en architecture paysagiste est exigé.
- Une maîtrise en architecture paysagiste peut être exigée.
- Un stage de formation de deux ans et la réussite d'un examen provincial sont exigés des architectes paysagistes en Ontario et en Colombie-Britannique.
- Deux ans d'expérience en conception de paysages et une entrevue avec l'association provinciale ayant autorité sont habituellement exigés pour les architectes paysagistes des autres provinces et territoires qui veulent obtenir l'accréditation.
- La certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) est offerte par le Conseil du bâtiment durable du Canada et peut être exigée par certains employeurs.

**Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols (C053) :** Les urbanistes et les planificateurs de l'utilisation des sols élaborent des plans et recommandent des politiques pour l'utilisation des sols, des installations et des services connexes dans les zones urbaines et rurales ainsi que dans les régions éloignées. Ils travaillent à tous les ordres de gouvernement, pour des lotisseurs, des firmes d'ingénieurs ou des sociétés de consultants, ou ils travaillent comme consultants privés.

Les urbanistes et les planificateurs de l'utilisation des sols exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Recueillir et analyser des données sur les facteurs démographiques, économiques, juridiques, politiques, culturels, sociologiques, physiques ou autres influant sur l'utilisation des sols.
- S'entretenir avec les autorités municipales, provinciales et fédérales, le public, les représentants de citoyens, les sociologues, les avocats, les lotisseurs, et les groupes d'intérêts afin d'élaborer et de développer des plans d'utilisation des sols ou des plans communautaires.
- Préparer et recommander des concepts de lotissement et des plans de zonage, de subdivisions, de réseaux de transport, de services d'utilité publique, d'installations communautaires, de parcs et d'autres utilisations des sols et des terres arables.
- Préparer des plans d'aménagement pour protéger l'environnement des réserves fauniques, des parcs nationaux et provinciaux et assurer la protection de bassins hydrographiques.
- Présenter des plans aux autorités civiles, rurales et régionales et tenir des assemblées publiques pour présenter les plans, les propositions ou les études de planification au grand public et aux groupes d'intérêts.
- Réviser et évaluer des propositions pour l'utilisation des sols et des propositions de plans de lotissement et préparer des recommandations.
- Évaluer les demandes de permis de développement et administrer les règlements de planification et de zonage.
- Établir des objectifs et des politiques à long terme pour l'utilisation des sols et la protection de l'environnement.
- Superviser et coordonner le travail des techniciens et technologues en planification urbaine.

Les conditions d'accès à la profession sont les suivantes :

- Un baccalauréat en urbanisme, en géographie, en architecture, en génie ou dans une discipline connexe est exigé.
- Une maîtrise en planification urbaine et régionale, en design et en planification de l'environnement, en architecture, en génie ou dans une discipline connexe peut être exigée.
- L'adhésion à l'Institut canadien des urbanistes est habituellement exigée.
- L'appartenance à une association provinciale peut être exigée dans certaines provinces.
- La certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) est offerte par le Conseil du bâtiment durable du Canada et peut être exigée par certains employeurs.

**Technologues et techniciens en architecture (C151) :** Les technologues et les techniciens en architecture peuvent travailler indépendamment ou fournir une aide technique aux architectes et aux ingénieurs-concepteurs civils en effectuant des recherches, en établissant des dessins, des maquettes, des devis descriptifs et des contrats et en assurant la supervision de projets de construction. Les technologues et les techniciens en architecture travaillent dans des firmes d'architecture et de construction ainsi que dans la fonction publique.

Les technologues et les techniciens en architecture exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Aider à l'élaboration des conceptions architecturales.
- Analyser les codes du bâtiment, les règlements municipaux, les exigences en matière d'espace et d'implantation de même que d'autres rapports et documents techniques.
- Établir, à la main ou par conception assistée par ordinateur (CAO), des dessins, des devis descriptifs et estimatifs ainsi que des bordereaux de quantités de matériaux à partir de dessins de conception et d'instructions.
- Construire des maquettes architecturales et des plans de masse de présentation ainsi que des modèles virtuels, en 3D, des dessins architecturaux.
- Préparer des contrats et des documents de soumission.
- Superviser, s'il y a lieu, d'autres dessinateurs, technologues et techniciens de l'équipe d'architecture.
- Surveiller, s'il y a lieu, des projets de construction et coordonner, contrôler et inspecter des travaux réalisés par des tiers.

Les conditions d'accès à la profession sont les suivantes :

- Un diplôme d'études collégiales de deux ou trois ans en technologie architecturale ou dans un domaine connexe est habituellement exigé.
- Un certificat en technologie architecturale ou dans un domaine connexe, octroyé par une association provinciale de technologues et de techniciens en génie, en architecture ou des sciences appliquées, peut être exigé par l'employeur.
- Un stage pratique, d'une durée habituelle de deux ans, est exigé avant d'être certifié.
- Au Québec, l'appartenance à l'Ordre des technologues professionnels du Québec est exigée pour utiliser le titre de technologue professionnel.

**Designers industriels (C152) :** Les designers industriels conçoivent et produisent des dessins pour des produits manufacturés. Ils travaillent dans des entreprises de fabrication et des entreprises de design ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Les designers industriels exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Consulter des clients, des ingénieurs ou des spécialistes en production afin d'établir les exigences des produits.
- Analyser l'usage projeté du produit ainsi que les préférences des utilisateurs.
- Effectuer des recherches sur les coûts, les propriétés des matériaux de production et les méthodes de production.
- Préparer des concepts de dessins, des croquis ou des modèles pour approbation.
- Préparer des plans de fabrication, des spécifications techniques et des lignes directrices de production et construire un prototype du design.
- Consulter des ingénieurs et le personnel de production pendant la phase de fabrication.

Les conditions d'accès à la profession sont les suivantes :

- Un diplôme d'études universitaire en design industriel, en architecture, en génie ou un diplôme d'études collégiales en design industriel est exigé.
- Un dossier de présentation démontrant des aptitudes créatives est exigé.

**Technologues et techniciens/techniciennes en dessin (C153) :** Les technologues et les techniciens en dessin préparent des modèles et des dessins d'ingénierie et rassemblent des informations techniques connexes en travaillant dans des équipes multidisciplinaires d'ingénierie ou en tant que soutien des ingénieurs, des architectes et des designers industriels, ou encore en travaillant indépendamment. Ils travaillent dans des firmes de consultants, des compagnies de construction, de services d'utilité publique, de ressources et de fabrication, à tous les ordres de gouvernement ainsi que dans une vaste gamme d'établissements variés.

Les technologues et les techniciens en dessin exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

#### Technologues en dessin

- Élaborer et préparer des modèles et des dessins d'ingénierie à partir de concepts préliminaires, d'esquisses, de calculs d'ingénierie, de devis descriptifs et autres données.
- Faire fonctionner des postes de conception et de dessin assistés par ordinateur (CAO).
- Élaborer et préparer des esquisses.
- Remplir la documentation et produire des jeux de dessins.
- Vérifier les dessins afin qu'ils soient conformes aux cahiers des charges et aux données de conception.
- Rédiger des rapports techniques.
- Préparer des contrats et des soumissions.
- Préparer le cahier des charges et l'évaluation des coûts et du matériel de construction.
- Superviser et former d'autres technologues, techniciens et dessinateurs.

#### Techniciens en dessin

- Élaborer et préparer des dessins, des plans, des diagrammes ou des tracés d'ingénierie à partir d'esquisses.
- Faire fonctionner du matériel de dessin assisté par ordinateur ou travailler à une station conventionnelle de dessin.

Les conditions d'accès à la profession sont les suivantes :

- Un diplôme d'études secondaires est habituellement exigé.
- Un diplôme d'études collégiales de deux ou trois ans en dessin d'ingénierie et en technique de dessin ou dans un domaine connexe est habituellement exigé des technologues en dessin.
- Un programme d'études collégiales en dessin de un ou deux ans ou un programme d'apprentissage en dessin de trois ou quatre ans ou une expérience connexe de quatre à

cinq ans ainsi que des cours en dessin de niveau collégial ou offerts par l'industrie sont habituellement exigés des techniciens en dessin.

- Le certificat de qualification des dessinateurs est offert, bien que facultatif, en Ontario.
- La certification en dessin d'ingénierie, en technique de dessin ou dans un domaine connexe offerte par des associations provinciales de technologues et de techniciens en génie et en sciences appliquées peut être exigée par les employeurs.
- Une expérience de travail sous supervision, habituellement de deux ans, est exigée avant la certification.

**Techniciens/techniciennes en graphisme (F123) :** Les techniciens en graphisme collaborent à la conception de projets, interprètent les spécifications conceptuelles ou les esquisses d'un projet, font le montage, la mise en page, le lettrage et préparent les documents de production aux fins d'impression, d'édition électronique ou de production multimédia. Ils travaillent dans des maisons d'édition et de communication, des agences de publicité ou de marketing, des imprimeries, des centres de production multimédia et des compagnies de télévision et de production de films, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Les techniciens en graphisme exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Prendre connaissance des indications fournies par le designer graphique.
- Participer et collaborer à la conception et à la réalisation de concepts graphiques, ou les réaliser.
- Saisir sur ordinateur les différents éléments du document tels que les titres, les textes, les dessins, les illustrations, les graphiques, le lettrage et l'agencement des couleurs.
- Produire des images et des dessins informatisés.
- Numériser des images à l'aide de périphériques et les transformer à l'aide de systèmes de retouches, de palettes graphiques et de logiciels spécialisés.
- Réaliser la mise en page, le montage et la disposition selon la maquette fournie.
- Produire des épreuves de vérification et des prêts-à-photographier et préparer les films et tout autre support pour l'impression.
- Peindre ou encrer des cellules individuelles de dessins d'animation 2D ou 3D à l'aide d'une palette de couleurs électronique selon les spécifications de l'animateur.
- Agencer, dessiner ou peindre du lettrage, des chiffres, des logos et des dessins pour des vitrines, des affiches publicitaires, des panneaux-réclames, des véhicules, des livres et des imprimés à l'aide de logiciels spécialisés ou d'instruments de peinture.
- Travailler dans un contexte d'interdisciplinarité.

Les conditions d'accès à la profession sont les suivantes :

- Un diplôme d'études collégiales en graphisme, en art graphique, en infographie ou en dessin animé est exigé.
- De l'expérience ou une formation postsecondaire ou collégiale ou dans un institut technique en conception de produits multimédias peut être exigée.
- Un dossier de présentation illustrant les aptitudes créatrices et le talent artistique est exigé.

**Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices (F141) :** Les designers graphiques conçoivent et produisent du matériel graphique et visuel pour communiquer efficacement des renseignements pour des imprimés, de la publicité, des films, des emballages, des affiches, des panneaux indicateurs et des produits médias interactifs tels que des sites Web et des disques compacts. Ils travaillent dans des entreprises de graphisme et de publicité, des établissements qui ont un service de publicité ou de communication et des centres de production multimédia, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes. Les designers graphiques qui occupent des postes de supervision, de consultation ou de gestion de projets sont compris dans ce groupe de base. Les illustrateurs conçoivent et réalisent des illustrations pour représenter en images divers contenus d'information. Les illustrateurs sont presque exclusivement des travailleurs autonomes.

Les designers graphiques et les illustrateurs exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

#### Designers graphiques

- Consulter les clients pour déterminer l'aspect général, les éléments graphiques et le contenu des outils de communication afin de répondre à leurs besoins.
- Déterminer les moyens les plus appropriés pour produire l'effet visuel désiré et la méthode de communication convenable.
- Concevoir les éléments graphiques qui répondent aux objectifs de la commande.
- Préparer les esquisses, les mises en pages et les éléments graphiques des sujets à représenter à l'aide d'outils traditionnels, de logiciels multimédias et de logiciels de traitement de l'image, de mise en page et de dessin.
- Évaluer les coûts des matériaux et le temps nécessaire pour exécuter les éléments graphiques.
- Utiliser les répertoires existants de photographies et d'illustrations et les guides typographiques ou faire appel aux services d'un illustrateur ou d'un photographe pour produire des illustrations ou des photographies qui répondent aux besoins de communication des clients.
- Établir les lignes directrices pour les illustrateurs et les photographes.
- Coordonner tous les aspects de la production des versions imprimée, audiovisuelle ou sur support électronique, c'est-à-dire des sites Web, des disques compacts et des terminaux interactifs.
- Coordonner la sous-traitance.
- Travailler dans un contexte d'interdisciplinarité.
- Superviser d'autres designers graphiques ou techniciens en graphisme.

#### Illustrateurs

- Consulter les clients pour déterminer la nature et le contenu des illustrations afin de répondre à leurs besoins de communication.
- Concevoir et réaliser, à la main ou à l'aide de logiciels de dessin assisté par ordinateur (DAO), des esquisses puis des illustrations finales à caractère réaliste ou fantaisiste pour des imprimés tels que des livres, des revues, des emballages, des cartes de souhaits et des produits de papeterie.

- Participer à l'élaboration d'un scénarimage pour des productions électroniques telles que des produits multimédias, interactifs et numériques, des publicités télévisées et des émissions de télévision.
- Faire du dessin d'animation 2D et 3D ou de l'illustration par ordinateur.
- Adapter, s'il y a lieu, les illustrations graphiques existantes.

Les illustrateurs peuvent se spécialiser dans un type particulier d'illustration : par exemple l'illustration enfantine, publicitaire, éditoriale, humoristique, médicale, scientifique, technique ou graphique multimédia.

Les conditions d'accès à la profession sont les suivantes :

- Un diplôme d'études universitaires en arts visuels, avec spécialisation en design graphique, en art publicitaire, en communication graphique ou en bande dessinée ou un diplôme d'études collégiales en arts graphiques est exigé.
- De l'expérience ou une formation postsecondaire ou collégiale ou dans un institut technique en conception de produits multimédias peut être exigée.
- Une formation en biologie, en génie, en architecture ou dans un domaine scientifique en plus d'une formation artistique est habituellement exigée des illustrateurs médicaux, techniques et scientifiques.
- Un dossier de présentation illustrant les aptitudes créatrices et le talent artistique est exigé des designers graphiques et des illustrateurs.

**Designers d'intérieur (F142) :** Les designers d'intérieur et les décorateurs d'intérieur créent et réalisent des concepts d'aménagement d'intérieur esthétique, fonctionnel et sécuritaire pour des immeubles de type résidentiel, commercial, culturel, institutionnel et industriel. Ils travaillent dans des firmes d'architectes et de design d'intérieur, des établissements de vente au détail, des sociétés de construction, des centres hospitaliers, des compagnies aériennes, des chaînes d'hôtels et de restaurants, et d'autres établissements, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Les designers d'intérieur et les décorateurs d'intérieur exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Consulter les clients pour déterminer leurs besoins, leurs préférences, les exigences en matière de sécurité et l'utilisation prévue de l'espace.
- Élaborer des plans détaillés et des maquettes en 3D montrant la disposition des murs, des séparations, des étalages, de l'éclairage et des autres installations à l'aide de logiciels de dessin assisté par ordinateur (DAO) et de logiciels graphiques.
- Élaborer des plans, des élévations, des coupes et des dessins de détails et donner des conseils sur le choix des couleurs, des finis et des matériaux, des revêtements de sol et muraux, des décorations de fenêtre, de l'éclairage intérieur et extérieur, du mobilier et d'autres objets en tenant compte des normes d'ergonomie et d'hygiène professionnelle.
- Évaluer les coûts et les matériaux nécessaires et fournir, s'il y a lieu, des conseils en matière de crédit-bail, d'immobilier et de commercialisation.
- Préparer les plans et les détails d'exécution du design d'intérieur final selon les règles de l'art et en conformité avec les codes en vigueur.

- Travailler dans un contexte d'interdisciplinarité.
- Diriger, s'il y a lieu, l'équipe de designers et de sous-traitants.

Les designers d'intérieur sont experts en matière d'architecture intérieure, de construction et de codes du bâtiment. Ils peuvent se spécialiser dans le design et le décor intérieur d'immeubles de type résidentiel, commercial, institutionnel, culturel et industriel, ainsi que d'avions, de bateaux ou de trains, de foires commerciales et d'expositions. Les décorateurs d'intérieur peuvent se spécialiser dans le décor d'espaces intérieurs résidentiels ou commerciaux, le *staging* de résidences, le conseil de couleurs et l'organisation résidentielle.

Les conditions d'accès à la profession sont les suivantes :

- Un diplôme d'études universitaires ou collégiales en design d'intérieur est habituellement exigé des designers d'intérieur.
- L'examen nord-américain de qualification du National Council for Interior Design Qualification (NCIDQ) peut être exigé des designers d'intérieur après six ans d'études et d'exercice combinés.
- L'accréditation par un institut ou une association provinciale ou territoriale est exigée pour utiliser le titre de conseiller en design d'intérieur en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Un diplôme ou un certificat collégial en décoration intérieure est habituellement exigé des décorateurs d'intérieur.
- L'adhésion à la Canadian Decorators' Association est offerte aux décorateurs qualifiés.

Le lecteur peut également consulter le site de Statistique Canada pour des définitions plus complètes : <http://www.statcan.ca>



[economie.gouv.qc.ca](http://economie.gouv.qc.ca)